

Le Web n'est pas le Far West

(André Cotte, Zone libre en éducation)

Le droit d'auteur sur le Web... c'est simple

Certains pensent, à tort, que les lois sur le droit d'auteur ne s'appliquent pas ou s'appliquent différemment sur le Web. Il n'en est rien. La loi, c'est la loi même sur le Web. C'est juste un peu plus difficile à faire respecter car, par nature, la grande Toile est internationale.

Deux concepts nous aident à gérer notre appropriation du contenu du Web. Le premier étant que, depuis le milieu des années 70, il n'est plus nécessaire de revendiquer son droit d'auteur sur ses créations. La loi nous accorde *automatiquement* la paternité de tout ce que nous créons. Même plus besoin du sigle ©. Il en découle qu'on doit présumer que tout contenu sur le Web appartient à quelqu'un.

Deuxième concept qui doit nous guider, on ne peut présumer des intentions du propriétaire du droit d'auteur sur un document trouvé sur le Web. Seul celui qui possède un bien peut le donner, le prêter, le louer, etc. Il vous faut absolument trouver un texte qui indique clairement que l'auteur du contenu dont vous voulez vous servir vous autorise à le faire. Et il peut limiter les droits qu'il vous consent, c'est aussi son droit.

On peut s'approprier du contenu si... et seulement si

La Loi ne prévoit qu'une situation où on peut s'approprier un contenu, c'est lorsqu'il est « tombé » dans le domaine public. Au Canada, cela se produit automatiquement 50 ans après la mort de l'auteur ou lorsque l'auteur signifie clairement qu'il place son oeuvre dans le domaine public. Sur le Web comme ailleurs, il vous faut être sûr que le délai est expiré ou que l'auteur ait placé son oeuvre dans le domaine public. Dans toutes les autres circonstances, vous devez *obligatoirement* obtenir l'autorisation de l'auteur. Vous devez le contacter ou trouver le texte (on dit souvent licence) dans lequel il décrit les droits qu'il vous consent sur son oeuvre. Il faut souvent chercher dans un coin obscur du site pour trouver ce texte.

Les licences Creative Commons vous facilitent la vie

Un visionnaire, Laurence Lessig, a élaboré un concept pour faciliter aux auteurs la communication des droits qu'ils consentent aux autres, les licences Creative Commons. Le principe est simple. Le site Creative Commons vous aide à déterminer ce que vous êtes prêt à consentir aux autres concernant votre oeuvre. Puis le site génère un contrat légal (rédigé par des avocats et selon les lois de votre pays) et un avis plus simple qui résume ce contrat. On vous indique ensuite comment incorporer sur un site Web ce contrat et cet avis. Vous pouvez même vous servir de ce matériel pour du matériel plus traditionnel comme un imprimé.

Apprenez à reconnaître le logo de Créative Commons sur un site, en cliquant sur le logo vous saurez ce que l'auteur vous autorise à faire avec son oeuvre. Saviez-vous qu'il y a plus de 40 millions de photos sous licence Creative Commons sur le site de partage Flickr?



Quelques hyperliens à consulter

Le guide des droits d'auteur par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

http://strategis.ic.gc.ca/sc_mrksv/cipo/cp/copy_gd_main-f.html

Le droit d'auteur... ça compte ! Préparé par le Conseil des ministres de l'éducation du Canada

<http://www.cmec.ca/copyright/matters/indexf.stm>

Le site officiel de Creative Commons

<http://creativecommons.org/>

Le site de Creative Commons France

<http://fr.creativecommons.org/>

Des sites offrant du contenu libre de droits

La section Images et sons du Carrefour éducation

http://carrefour-education.qc.ca/ressourcesdidactiques/images_sons.asp

Le site Internet Archive

<http://www.archive.org/index.php>

Le site Open Clipart Library

<http://www.openclipart.org/>

Creative Commons sur Flickr

<http://flickr.com/creativecommons/>

Moteur de recherche de Creative Commons

<http://search.creativecommons.org/>

Section francophone du projet Gutenberg

<http://www.gutenberg.org/browse/languages/fr>



Ce document est offert sous licence Creative Commons aux conditions suivantes :

Attribution-Pas d'usage commercial-Partage à l'identique 2.5 Canada

Vous pouvez consulter la licence à cette adresse:

http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr_CA.